



Plateforme  
pour une agriculture  
socialement durable  
5, chemin du Ruttet  
1196 **Gland**

Tél.: 022-362 69 88  
Mobile: 079-509 31 10  
Fax : 022-362 69 89  
[agrisodu@bluewin.ch](mailto:agrisodu@bluewin.ch)  
[www.agrisodu.ch](http://www.agrisodu.ch)

**Recommandé**

Au Conseil d'Etat  
du canton de Fribourg  
Rue des Chanoines 17

1701 Fribourg

Gland, le 20 mai 2015

**Concerne : conditions de travail des ouvriers agricoles, Fribourg et Suisse**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Plateforme pour une agriculture socialement durable regroupe aujourd'hui 13 organisations issues du monde paysan, syndicats, organisations de défense de migrant-e-s et autres<sup>1</sup>. Son objectif est de promouvoir des conditions de travail équitables pour l'ensemble des personnes travaillant dans la filière agroalimentaire, des champs de l'agriculteur à l'assiette du consommateur.

Nous sommes très préoccupés par la situation de sous-enchère sociale et salariale généralisée qui sévit dans le secteur de l'agriculture. En effet, les contrats-types cantonaux actuellement en vigueur sont bien peu protecteurs pour les ouvriers agricoles. Ces derniers perçoivent des salaires très bas et effectuent des horaires de travail très élevés alors qu'ils accomplissent un travail extrêmement pénible, utile et indispensable au bien-être de notre pays.

En matière de conditions de travail dans l'agriculture, il est de la responsabilité des gouvernements cantonaux d'édicter un contrat type de travail et de le faire respecter (CO art. 359, al 2). Il s'agit de réglementer un secteur particulièrement exposé à la sous-enchère sociale et salariale. Dans votre canton, le contrat-type en vigueur date de 1988 avec des mises à jour régulières. Toutefois ce contrat n'est pas contraignant, il ne prévoit pas de salaires minimaux et les horaires de travail sont très élevés (52,5/55 heures par semaine).

Cette situation pénalise les entreprises agricoles des cantons dont les contrats-types sont meilleurs face à celles qui doivent appliquer un contrat-type nettement moins exigeant dans un autre canton.

Au-delà des disparités cantonales nous observons une constante: dans l'agriculture, les conditions de travail font partie des plus mauvaises, tous secteurs économiques suisses confondus, alors que la pénibilité du travail est très forte. Nous rappelons également que le secteur de l'agriculture n'est pas soumis à la loi sur le travail (LTr).

---

<sup>1</sup> Uniterre ; Association suisse pour la défense des petits paysans VKMB ; Bio Forum ; Coopérative Longo Maï ; Comité européen pour la défense des réfugiés et immigrants CEDRI ; UNIA ; Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs SIT ; l'autre syndicat ; Jardins de Cocagne ; Associazione consumatrici della Svizzera italiana ACSI ; Forum civique européen FCE ; Vita Verdura ; La semaine du goût.

**Nous considérons donc qu'une intervention de votre gouvernement est indispensable pour revaloriser les conditions de travail des ouvriers agricoles.**

Nous souhaitons, en ce qui concerne la durée hebdomadaire de travail, que vous preniez exemple sur le canton de Genève qui a instauré dès 2013 la semaine 45 heures de travail en moyenne sur l'année. Cette réduction du temps de travail a été approuvée par le Tribunal fédéral dans son arrêt du 10 juillet 2013 (4C\_2/2013) tout en estimant qu'elle répondait à un objectif de protection de la santé des travailleurs « qui fournissent un travail éprouvant sur le plan physique ». Pour ce qui est du salaire nous souhaitons que vous instauriez un salaire minimum de 3'500.- mensuel.

En conséquence, nous demandons instamment à votre gouvernement de tout mettre en œuvre pour

- au niveau cantonal :
  - Améliorer le contrat-type de travail cantonal actuel, en revalorisant les minimas salariaux et en réduisant les horaires de travail à une moyenne de 45 heures sur l'année.
- au niveau fédéral :
  - demander au Conseil fédéral, d'instaurer un salaire minimum national contraignant de 3'500.- dans l'agriculture;
  - demander au Conseil fédéral d'édicter un contrat-type de travail national pour les employés du secteur agricole sur le modèle du contrat-type de travail de l'agriculture du canton de Genève;
  - d'intervenir en faveur de la soumission du travail agricole à la Loi sur le travail LTr.

Pour conclure, nous souhaitons que malgré le caractère objectivement difficile de la situation des entreprises agricoles, cette lettre nous permette de faire des pas en avant. En effet, soyez assurés que nous sommes d'abord motivés par la recherche de solutions praticables et constructives acceptables par toutes les parties concernées. Le cas échéant, nous participerons volontiers à toute discussion permettant d'aller vers une amélioration concrète de la situation des travailleurs agricoles qui, comme vous le savez, affrontent des conditions de travail parmi les plus précaires et les plus pénibles.

Dans l'attente de votre prise de contact, veuillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Plateforme pour une agriculture socialement durable

Noé Graff, président

Philippe Sauvin, secrétaire

PS. Ce courrier est envoyé à tous les gouvernements cantonaux suisses, copie type avec courrier à Monsieur Johann Schneider Ammann, Conseiller fédéral DEFR